



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 32

Question écrite n° 47656

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait que, selon certaines sources, le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) de l'Est aurait été chargé de poursuivre les études sur un éventuel tracé prioritaire pour le projet d'autoroute A 32. Elle souhaiterait qu'il lui indique si ces informations sont exactes. Si oui, elle souhaiterait également qu'il lui précise dans quelles conditions il envisage d'organiser une véritable transparence sur lesdites études.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif à la sécurité et à la fluidité du grand axe de transit nord-sud que constitue le sillon mosellan. Les solutions aux problèmes de saturation de cet axe doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie globale avec des réponses dans chaque mode. Ces réponses doivent être adaptées aux différents segments de la demande de déplacement et d'échanges, et en cohérence avec les grands objectifs de la politique des transports, le rééquilibrage intermodal et la priorité aux transports collectifs en milieu urbain. C'est pourquoi, le projet de schémas de services de transport qui a été soumis à la consultation régionale au début de l'année mettait prioritairement l'accent sur les solutions de création, ou d'amélioration, des transports collectifs pour répondre à la croissance du trafic local du sillon mosellan. Les consultations régionales ont permis de souligner l'importance des trafics de transit et leur impact tant sur les conditions de circulation que sur l'économie régionale. Le Gouvernement a donc décidé de modifier la rédaction du document définitif. Afin de répondre à l'augmentation des trafics de transit et d'échanges, les projets de schémas de services de transport adoptés par le Gouvernement en juillet 2001 privilégient, dans une approche multimodale, les alternatives permettant d'éviter le sillon mosellan. En particulier, ils prévoient, notamment dans le cadre du contrat de plan entre l'Etat et la région, l'accélération de l'aménagement d'un itinéraire ferroviaire alternatif pour le fret Belgique-Longwy-Toul vers Dijon, l'Italie et la Méditerranée. Dans le domaine routier, les projets de schémas de services prévoient la reconstitution d'un itinéraire autoroutier A 31 pour le trafic routier international, en préservant la réalisation d'aménagements routiers de capacité suffisante destinés à écarter les trafics de transit des zones urbaines actuellement traversées par l'autoroute. Les sections de l'A 31 qui seraient ainsi déviées, notamment au voisinage de Metz et de Nancy, pourront être reclassées en voie rapide urbaine.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47656

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3525

Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6209